

Séance du 19 Avril 2021

Convocations du 9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le dix-neuf avril à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Rosières-en-Haye, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Claude HARION, Daniel RODER, Anthony BRUNET, Isabelle BARAD, Éric CLAUDOT, Ludovic ZERR, Hervé PIERROT, Fabrice REVOLON, Véronique TELLIEZ, Dominique CHAUMONT

Absente excusée : : Patricia WARKEN

Secrétaire de séance : Dominique CHAUMONT

07/2021 - MISSION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX AMENAGEMENT

Monsieur le Maire présente la convention de MO pour le programme d'aménagement du centre Bourg de Rosières-en-Haye :

Le projet comprend, : l'aménagement des rues Sagonale, Grande Rue, du Four et Transversale, la création de trottoirs rues des Ardennes et de Rogéville et l'enfouissement des réseaux basse tension, téléphone et éclairage rue de Rogéville.

La rémunération s'établira sur un forfait définitif sur une enveloppe estimée de 550 000 € HT, soit 19 250 € HT.

A l'issue de la phase PRO, si le montant des travaux est inférieur la rémunération sera adaptée.

Le Conseil municipal approuve la convention de MO et autorise le Maire à signer ladite convention.

Approuvé par : 10/10

08/2021 - COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE EAU 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratifs 2020 du service de l'eau et arrête les comptes ainsi :

	Résultats2019	Dépenses 2020	Recettes2020	Restes à réaliser	Résultats 2020
Section d'investissement	63 757,85 €	- 4 466,20 €	15 817,94 €	- €	75 109,59 €
Section d'exploitation	97 305,77 €	- 25 301,29 €	17 133,18 €	- €	89 137,66 €
Résultat Global	144 728,83 €	- 29 767,49 €	32 951,12 €	- €	164 247,25 €

Monsieur le Maire sort de la salle pendant le vote des comptes administratifs, le CM choisit M. RODER pour être président de séance pendant le vote des comptes administratifs

Le maire s'étant retiré, le compte administratif présenté est approuvé par : 9/9

09/2021 - COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratifs 2020 du service d'assainissement et arrête les comptes ainsi :

	Résultats2019	Dépenses 2020	Recettes2020	Restes à réaliser	Résultats 2020
Section d'investissement	68 751,58 €	- €	7 815,00 €	- 76 500,00 €	66,58 €
Section d'exploitation	10 076,07 €	- 25 308,63 €	22 140,40 €	- €	6 907,84 €
Résultat Global	63 670,14 €	- 25 308,63 €	29 955,40 €	- €	6 974,42 €

Monsieur le Maire sort de la salle pendant le vote des comptes administratifs, le CM choisit M. RODER pour être président de séance pendant le vote des comptes administratifs

Le maire s'étant retiré, le compte administratif présenté est approuvé par :9/9

10/2021-COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratifs 2020 du service d'assainissement et arrête les comptes ainsi :

	Résultats2019	Dépenses 2020	Recettes2020	Restes à réaliser	Résultats 2020
Investissement	20 904,67 €	-82 856,35 €	44 504,34 €	-1 000,00 €	-18 447,34 €
Fonctionnement	553 694,03 €	-259 998,76 €	258 101,15 €	- €	551 796,42 €
Résultat global	574 598,70 €	-342 855,11 €	302 605,49 €	-1 000,00 €	533 349,08 €

Monsieur le Maire sort de la salle pendant le vote des comptes administratifs, le CM choisit M. RODER pour être président de séance pendant le vote des comptes administratifs

Le maire s'étant retiré, le compte administratif présenté est approuvé par : 9/9

11/2021-COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE DE L'EAU

Après le vote des comptes administratif, Monsieur le Maire est revenu dans la salle et a repris sa fonction de président de séance.

Monsieur le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice ;

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal après l'approbation du compte administratif ;

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 pour le service de l'eau, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Approuvé par : 10/10

12/2021-COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice ;

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal après l'approbation du compte administratif ;

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 pour le service de l'assainissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Approuvé par : 10/10

13/2021-COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice ;

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal après l'approbation du compte administratif ;

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 pour le budget principal de la commune, après avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

Approuvé par : 10/10

14/2021 - AFFECTATION RESULTAT 2020 SERVICE DE L'EAU

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 89 137.66 €
- un excédent d'investissement de 75 109.59 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT article 002 : 89 137.66 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE article 1068 : 0.00 €

Le résultat d'investissement est reporté à l'article 001 en recette d'investissement : 75 109,59 €

Approuvé par : 10/10

15/2021 - AFFECTATION RESULTAT 2020 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 6 907.84 €
- un excédent d'investissement de 66.58 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT article 002 : 6 907.84 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE article 1068 : 0.00 €

Le résultat d'investissement est reporté à l'article 001 en recette d'investissement : 76 566.58 €

Approuvé par : 10/10

16/2021 - AFFECTATION RESULTAT 2020 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 551 796.42 €
- un déficit d'investissement (avec RAR) de 18 447.34 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit

- RECETTE DE FONCTIONNEMENT article 002 : 533 349.08 €
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE article 1068 : 18 447.34 €

Le résultat d'investissement est reporté à l'article 001 en dépenses d'investissement : 17 447.34 €

Approuvé par : 10/10

17/2021 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Par délibération du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière (bâti) : 2.58 %

Taxe foncière (non bâti) : 8.50 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17.24%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 19.82 % (soit le taux communal de 2020 : 2.58 % + le taux départemental de 2020 : 17.24 %).

Il est proposé, suite à ces informations,

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 17.24%)

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 19.82 %

TFPNB : 8.50 %

Approuvé par : 9/10, 1 Abstention (Éric Claudot)

18/2021-BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE DE L'EAU

Monsieur le maire présente ses propositions pour le budget primitif 2021 du service de l'eau :

Equilibre d'investissement : 120 293.22 €

Equilibre de fonctionnement : 104 057.86 €

Avec reprise des résultats 2020 (report investissement : 75 109.59 € et report fonctionnement 89 137.66 €)

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouvelles propositions.

Approuvé par : 10/10

19/2021-BUDGET PRIMITIF 2021 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente ses propositions pour le budget primitif 2021 du service de l'assainissement :

Equilibre d'investissement : 84 388.28 € (dont 76 500.00 de RAR)

Equilibre de fonctionnement : 30 907.84 € (dont 20 000 € financé par le budget principal)

Avec reprise des résultats 2020 (report investissement : 76 566.58 € et report fonctionnement 6 907.84 €)

Le conseil municipal vote les nouvelles propositions

Approuvé par : 10/10

20/2021-BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire présente ses propositions pour le budget primitif 2021 du budget principal de la commune :

Equilibre d'investissement : 412 982.34 € (dont 1 000.00 de RAR), dont

Equilibre de fonctionnement : 772 728.08 €

Avec reprise des résultats 2020 et une prévision de virement entre sections de 364 500 € pour équilibrer les sections.

Pour 2021 : ce budget prévoit les financements suivants

- CCAS : 10 000 €
- Service de l'assainissement 20 000 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouvelles propositions

Approuvé par : 10/10

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021

Nouvelles dates des scrutins : dimanche 20 juin 2021 et dimanche 27 juin 2021

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 17 mai 2021 (cette date sera respectée dans la mesure du possible)

Fait et délibéré à Rosières-en-Haye, le 19 Avril 2021

Le Maire,

Claude HANRION